

RESTILE - *Release your Creativity* **BRIEF**

RESTILE est le concours promu par Mirage qui s'adresse aux jeunes concepteurs, designers et créateurs, voué à ouvrir de nouveaux horizons esthétiques pour la production de dalles en céramique.

Un projet qui a pour objectif de trouver **des solutions de produit novatrices**, non plus guidées par la simple association de tendances stylistiques, mais par une approche alternative qui vise à redéfinir la Vision du grès cérame.

Les objectifs

L'objectif de **RESTILE** est d'arriver à définir un produit ou une collection qui soit avant tout **innovante**, à travers une **interprétation originale de la composante matérielle et esthétique du matériau. Une dalle en grès cérame se distingue en effet à la fois par la structure de la surface du matériau et l'impact visuel du graphisme du carreau.** Une collection signifie une série de carreaux, unis par une même idée de conception, mais réalisés dans plusieurs variantes chromatiques et à plusieurs formats.

Nous demandons aux participants de présenter un Concept de produit ou de collection, qui respecte les critères indiqués ci-dessous, considérés obligatoires

A _ Pour l'édition 2015, nous pensons qu'il pourrait être stimulant de définir des lignes directrices spécifiques, c'est pourquoi le produit devra être conçu selon une **réinterprétation personnelle** de l'une des références énumérées ci-dessous :

- Réinterprétation de ciments et/ou résines
- Réinterprétation de terres cuites
- Réinterprétation de l'opus signinum
- Réinterprétation de la pierre naturelle
- Réinterprétation du métal
- Réinterprétation du tissu
- Réinterprétation du bois

La réinterprétation devra prévoir **l'étude des patterns graphiques décoratifs, les surfaces, le degré de brillance (ou opacité)** et une hypothétique **gamme chromatique** (3 ou 4 couleurs), outre aux combinaisons possibles entre les couleurs de la gamme.

Il est possible de consulter l'actuelle gamme Mirage au lien :

<http://www.mirage.it/fr/sols-et-revetements/collections/>

Le concept de réinterprétation est libre et peut par exemple se baser sur la sélection de références naturelles d'une beauté particulière pour arriver à une réinterprétation plus moderne, ou sur des solutions de déstructuration conceptuelle du produit choisi comme référence.

Sont également **autorisées les expériences blend**, dont l'interprétation peut associer dans une même collection plusieurs références susmentionnées.

B_ Design for manufacturing : le **produit** devra être conçu, dès la phase conceptuelle, de façon à être **productible et industrialisé**.

C_ Le produit devra être conçu pour être **principalement appliqué au sol**, par conséquent la pose en revêtement mural sera considérée comme une destination d'usage secondaire.

D_ Le produit proposé devra être adapté pour des applications en **contextes résidentiels ou "light commercial"**, c'est à dire des activités commerciales de faible affluence comme les restaurants, magasins, cinéma, etc.

E_ Le produit devra être présenté au format carré ou rectangulaire. Les autres formats obtenus par découpe doivent être considérés comme secondaires.

Les principales lignes directrices

Le grès cérame est exclusivement produit à travers une industrie de processus qui, grâce à une innovation technologique constante, comporte des contraintes et des caractéristiques à prendre en considération dès la phase de création/conception, afin de garantir la faisabilité effective du concept développé (à ce propos, nous conseillons la lecture de la section indiquée ci-dessous : <http://www.mirage.it/fr/gres-cerame/caracteristiques-et-avantages/>)

- La gamme de couleurs réalisable correspond à la quadrichromie classique CMJN et à l'échelle RAL. Il n'est pas possible de réaliser de couleurs fluo.
- Les projets peuvent être réalisés aussi bien dans les **formats** carrés (60×60 cm, 75×75 cm, 90×90 cm) que rectangulaires (15×60 cm, 30×60 cm, 40×60 cm, 22,5×90 cm, 45×90 cm, 20×120 cm, 30×120 cm, 60×120 cm, 90×180 cm) Nous conseillons toutefois de consulter <http://www.mirage.it/> pour découvrir la gamme complète Mirage.
- L'**épaisseur** nominale du matériau doit varier entre 9,5 mm et 11 mm.
- La personnalisation **esthétique** du grès cérame ne présente aucune problématique ou limitation. Le grès cérame **se travaille** de la même façon que la pierre naturelle, des usinages de polissage, adoucissage, lissage sont donc autorisés, tout comme la réalisation d'une surface structurée ou bouchardée. Le choix résulte ainsi davantage lié à la destination d'usage du matériau plutôt qu'au potentiel offert par le processus de production : pour des applications intérieures, veillez à ce que les coefficients de glissance soient toujours garantis (pour d'éventuels approfondissements : <http://www.mirage.it/fr/sols-et-revetements/antislip-floors/>)

L'entreprise

Mirage a acquis durant plus de 40 ans d'activité une grande **expérience dans la production du grès cérame** qui, associée à des investissements constants dans la recherche et la technologie, a permis à l'entreprise de satisfaire de manière efficace et versatile le secteur de la conception et de la construction, en proposant des solutions de plus en plus innovantes et évoluées, en termes de fiabilité et de design.

Mirage s'adresse à un **marché international**, elle vante un réseau commercial étendu dans plus de 130 Pays du monde entier et a adopté depuis toujours une vision de produit vouée à développer des projets destinés à une clientèle différenciée et hétérogène, afin d'éviter une approche trop généraliste et obtenir l'avis constant de ses propres partenaires commerciaux pour perfectionner sa propre gamme.

Vous pouvez trouver de plus amples informations sur notre web site www.mirage.it ou sur nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Google+ et Pinterest).

Modalités de participation

La présentation du projet pourra être effectuée exclusivement en ligne au site www.miragecontest.com/restile après l'inscription et l'acceptation des conditions relatives au Règlement du Concours.

Date limite

1. Les projets devront être livrés **avant le 1er mars 2015** ;
2. La proclamation du vainqueur aura lieu le 23 mars 2015 ;
3. D'ultérieures dates seront éventuellement communiquées à travers le site www.miragecontest.com/restile .

Critères de choix

Les meilleurs projets seront récompensés par un Jury sur la base de quatre critères fondamentaux :

- Créativité ;
- Faisabilité technique productive ;
- Respect des objectifs du concours en termes de produit présenté (section " objectifs " de ce brief) ;
- Innovation par rapport au scénario actuel ;

D'ultérieurs informations concernant la composition du Jury seront disponibles sur le site www.miragecontest.com/restile dans la section spécifique.

Output requis

L'output minimum requis est une série de documents mis en page, susceptibles de présenter et décrire de façon complète le rendu esthétique du produit proposé :

Documentation minimum requise pour la participation au Concours

- **Brève description** du projet de 4 000 caractères maximum (espaces compris) qui indique le **titre** du projet et les **sources d'inspiration** de celui-ci ; Le fichier devra être au format ISO A4 vertical, PDF.
- **Des graphiques élaborés** (dessins, rendus, etc.) susceptibles de clarifier l'idée de la composante esthétique, matérielle (structure de la surface), gamme chromatique et des formats ; le fichier PDF devra être au format ISO A2 horizontal. 5 planches au maximum pourront être envoyées au format A2.
- **Présentation** au format Power Point jusqu'à 12 diapositives, destinées à la **présentation du concept et du projet proposé.**

D'ultérieurs matériaux facultatifs peuvent éventuellement être envoyés pour présenter le projet

- Insertion de la proposition créative à l'intérieur d'un décor afin de montrer le rendu du produit.
- Vidéo au format de votre choix, de 3 minutes maximum.

Le prix

Le Jury votera le projet vainqueur et attribuera sept mentions spéciales au maximum :

- **1ère Place** : prix d'une valeur de **7 000,00 €** (montant net soumis à l'impôt selon la Loi), Le gagnant (de ce premier prix exclusivement) pourra également **exposer personnellement son projet au MIRAGE PROJECT POINT pendant la semaine du Salon du Meuble 2015 ; ses frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par Mirage.**
- **2ème Place** : prix d'une valeur de **2 000,00 €** (montant net soumis à l'impôt selon la Loi), outre à l'exposition du projet au Mirage Project Point de Milan durant la semaine du Salon du Meuble 2015 ;
- **3ème Place** : prix d'une valeur de **1 000,00 €** (montant net soumis à l'impôt selon la Loi) 'outre à l'exposition du projet au Mirage Project Point de Milan durant la semaine du Salon du Meuble 2015 ;
- **De la 4ème à la 7ème place** : mentions spéciales qui prévoient l'exposition du projet au Mirage Project Point de Milan durant la semaine du Salon du Meuble 2015 ;

La remise des prix aura lieu au Mirage Project Point pendant la semaine du Salon du Meuble, au cours de la soirée « Restile Awards », en présence de représentants de bureaux d'architectes d'Italie et du monde entier.

Situé en plein cœur de Milan, dans le **District du design de Brera**, le Mirage Project Point est un **espace polyvalent à la disposition des concepteurs et des créateurs**, un espace dédié à la création pour se documenter, expérimenter et trouver de nouvelles idées et de nouvelles solutions.

Brera, qui a toujours été le foyer du développement commercial, artistique et culturel de la ville de Milan est le cadre idéal d'expression du design et de l'art dans les formes et les manifestations les plus diverses, et jouit d'un maximum de visibilité et d'un taux de participation très élevé au moment du Fuorisalone lors de l'effervescente semaine milanaise du design.

D' ultérieures informations et détails concernant ce Brief pourront éventuellement être demandées à info@miragecontest.com